

Paris, le 18 avril 2007 - n° 69/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 21 mars 2007

Compte rendu

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. BOMPARD Jean-Pierre
M. CHARPIN Jean-Michel
M. CORDIER Jean
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
M. MILLS Philippe
M. PAILLARD Francis
M. RENARD Yvonick
M. ROBIN Benoît
M. SAINT-SAUVEUR Hervé
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

CCIP
CFDT
Directeur général de l'Insee
Banque de France
Président du Bureau, Vice-président du Cnis
CGT
CGPME
Centre d'Analyse Stratégique
Chambre des Métiers de l'Aube
MEDEF Fédération des industries mécaniques
CGT-FO
ACFCI
CFE-CGC

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre
M. BÉGUIN Jean-Marc
M. CUNEO Philippe
Mme DUSSERT Françoise
M. GARAGNON Jacques
M. LE GLÉAU Jean-Pierre
M. LOLLIVIER Stéfan
M. MAGNIER Antoine
M. MAURICE Joël

Insee DDAR
Insee DSE
Secrétaire général du Cnis
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Insee IG
Insee DCSRI
Insee DSDS
Dares, Ministère de l'emploi, de la cohésion
sociale et du logement
Président de la formation emploi-revenus

Excusés :

| | | |
|----|--------------------------|--------------------|
| M. | CHAZELAS Marc | Banque de France |
| M. | de LAVERNEE Gérard | MEDEF |
| M. | DESCOLONGES Pierre-Marie | CESR Ile-de-France |
| M. | LAROSE André | CFTC |
| M. | MARTEAU Didier | FNSEA |

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction de Jean-Pierre Dupont, président du Bureau

1. Le report du calage des estimations mensuelles du chômage BIT : présentation et compte rendu de la réunion de la formation emploi-revenus du 8 mars (Jean-Michel Charpin et Joël Maurice, Président de la formation emploi-revenus).
2. Point d'actualité, en particulier l'évaluation par les pairs de la mise en œuvre par l'Insee du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (Jean-Michel Charpin).
3. Point d'avancement sur le projet « Etude longitudinale française depuis l'enfance » (ELFE) (Stéfan Lollivier).
4. Bilan de la Rencontre « L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet » et suites données (Pierre Audibert).
5. Validation du mandat du groupe « territorialisation des dépenses de l'État » (Pierre Audibert).
6. Proposition de rencontres Cnis sur le thème : « quel système d'information statistique pour répondre aux missions sociales des Conseils Généraux ? » (Pierre Audibert).
7. Questions diverses.

Introduction

Le Président ouvre la séance et prie les membres du Bureau d'excuser l'absence de M. Descolonges. Il annonce également que Mme Boissard, directrice générale du Centre d'Analyse Stratégique, sera représentée par M. Mills directeur général adjoint.

Le Président propose d'aborder immédiatement l'élément essentiel de l'ordre du jour. De fait, il constate que les événements récents, liés au report du calage des estimations mensuelles du chômage BIT, ont vivement interpellé l'ensemble des services statistiques. A cette occasion, il accueille au sein du Bureau M. Joël Maurice, Président de la formation emploi-revenus, ainsi que M. Antoine Magnier, Directeur de la Dares.

Cela étant, il invite les membres du Bureau à ne pas négliger l'importance des autres sujets à l'ordre du jour, en particulier l'évaluation par les pairs de la mise en œuvre par l'Insee du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

En outre, il rappelle que le Bureau du Cnis s'est penché, à de nombreuses reprises, sur les conséquences de la décentralisation sur l'évolution des mesures statistiques, ce qui justifie pleinement la mise en chantier d'une rencontre sur le thème des systèmes d'information statistique destinés à répondre aux missions sociales des Conseils Généraux.

I. Le report du calage des estimations mensuelles du chômage BIT : présentation et compte-rendu de la réunion de la formation emploi-revenus du 8 mars (Jean-Michel Charpin et Joël Maurice, Président de la formation emploi-revenus).

M. Jean-Michel Charpin souligne que cette réunion du Bureau du Cnis est, au même titre que la réunion du 8 mars de la formation emploi-revenus, un moment clé pour la compréhension de cette affaire délicate pour l'Insee et la statistique publique qu'est le report du calage des estimations du chômage BIT. Il insiste sur la complexité de ce dossier dont l'Insee n'a eu qu'une compréhension partielle jusqu'à la finalisation des résultats du quatrième trimestre 2006. De fait, il était difficile pour l'Insee de s'appuyer sur des hypothèses que chacun savait instables, d'où une nécessaire retenue dans l'expression. Au delà des principes déontologiques, il s'agissait de garantir l'indépendance professionnelle de la statistique, dont les choix doivent pouvoir s'effectuer sur la base d'éléments techniques et en toute neutralité. De plus, la nature de l'indicateur et la sensibilité de l'opinion publique à son égard, nécessitaient de prévenir au maximum les risques d'instrumentalisation, *a fortiori* dans un contexte électoral ne faisant que renforcer la polarisation excessive et mensuelle autour des chiffres du chômage.

M. Jean-Michel Charpin explique qu'il lui semblait évident que Jean-Pierre Duport fasse partie du petit nombre de personnes informées des difficultés rencontrées par l'Insee, avant même l'annonce publique du report du calage des estimations mensuelles. Dès ce moment, il était acquis que le meilleur moment pour faire toute la lumière sur cette question ne pouvait être que la réunion du 8 mars de la formation emploi-revenus du Cnis. La réunion du Bureau viendrait ensuite en tirer les enseignements. En effet bien que l'annonce publique ait été faite en janvier, il convenait d'attendre le mois de mars pour diffuser les éléments techniques d'appréciation, afin de les fonder sur l'ensemble des résultats 2006.

Deux arguments plaident en faveur d'une annonce précoce de la décision de report.

- L'Insee ne souhaitait pas contraindre au secret les personnels statisticiens du département de l'emploi et des revenus d'activité et les mettre ainsi dans une situation délicate vis-à-vis de leurs collègues (Insee, Dares et Eurostat).
- Il était souhaitable que l'information soit révélée par l'Insee et non de façon « sauvage » dans la presse.

La réunion du 8 mars de la formation emploi-revenus a donc été organisée dans un esprit de transparence totale. Il s'agissait d'expliquer tant les fragilités techniques traditionnelles et particulières à l'année 2006 que les incohérences relevées sur l'emploi et le chômage. Pour ce faire, une comparaison a pu être faite avec les données recueillies dans le cadre de l'enquête de recensement. De plus cette réunion était l'occasion de présenter le programme de travail de l'Insee, pour réaliser techniquement le calage, tout en sécurisant le dispositif de façon pérenne.

M. Jean-Michel Charpin précise que l'Insee devra fournir des efforts considérables pour maintenir l'enquête emploi au centre du dispositif. De même, il affiche une volonté de préserver un modèle décisionnel transparent reposant sur des éléments techniques et conforme à l'indépendance professionnelle de la statistique.

M. Jean-Michel Charpin fait observer que cet épisode met en évidence les dangers de la polarisation des débats autour de quelques indicateurs. Il ajoute que le chômage est une notion complexe qu'il est difficile de mesurer efficacement et directement, d'où la nécessité d'une démarche pédagogique.

Le Président remercie M. Jean-Michel Charpin de l'avoir informé au plus vite des difficultés rencontrées par l'Insee et assure qu'il était préférable de traiter la problématique du report du calage des estimations mensuelles selon un calendrier « normal ». Il salue également la qualité et le sérieux des débats du 8 mars 2007 et estime que les réponses techniques ont été apportées dans les meilleures conditions. Ces événements illustrent, selon lui, l'apport d'une structure comme le Cnis.

M. Joël Maurice indique que la réunion du 8 mars 2007 de la formation emploi-revenus a réuni près de 120 participants, ce qui constitue une affluence record. Il insiste sur le rôle du Cnis dans la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. Il ajoute que, par souci de transparence, un compte rendu exhaustif des débats a été mis à disposition sur le site internet du Cnis.

A l'occasion de cette réunion, deux présentations ont été faites : la première par Mme Sylvie Lagarde, de l'Insee, concernant l'enquête emploi ; la seconde par M. Philippe Ravalet, de la Dares, au sujet des DEFM. M. Joël Maurice précise que les informations ainsi livrées sont reprises dans les documents transmis aux membres du Bureau du Cnis.

M. Joël Maurice revient sur les points principaux de l'intervention de Sylvie Lagarde. Elle a rappelé la méthodologie de l'enquête emploi en continu et les fragilités qui la caractérisent :

- les cohortes sont interrogées six fois chacune, avec un taux de réponse de plus en plus élevé au fil du temps et des taux de chômage différents d'une cohorte à l'autre,
- les primo-répondants produisent des taux de chômage sensiblement plus élevés, la question étant de tester l'existence d'un lien de causalité entre les conditions de l'enquête et les taux de chômage constatés.

Lors de sa présentation, Mme Sylvie Lagarde a indiqué que les intervalles de confiance des taux de chômage au sens du BIT étaient de plus ou moins 0,42 point pour les résultats trimestriels et de plus ou moins 0,32 point pour les résultats annuels.

A ce stade, il convient de signaler que les fragilités de l'enquête ont été amplifiées en 2006 par un taux de réponse en chute de 6 à 7 points en Île-de-France sur les trois premiers trimestres, ainsi que par des incohérences observées sur l'évolution de l'emploi, inférieure dans l'enquête emploi à celles des sources administratives.

Mme Sylvie Lagarde a indiqué dans sa présentation du 8 mars que, selon l'enquête emploi 2006, le taux de chômage en moyenne annuelle au sens du BIT est de 9,8 %, au même niveau qu'en 2005. Mais le glissement entre les quatrièmes trimestres 2005 et 2006 diverge moins (-0,6 point sur la base de l'enquête emploi et -1 point sur la base des évaluations mensuelles des DEFM).

M. Joël Maurice indique que Mme Sylvie Lagarde a également insisté sur ces fragilités pour justifier les investigations complémentaires mises en œuvre par l'Insee.

M. Philippe Ravalet, quant à lui, a axé son intervention sur les statistiques de l'ANPE qui font apparaître une diminution du nombre des DEFM de 14 à 16 % sur deux ans, selon les catégories. Il a également apporté un éclairage sur les « sorties » des statistiques de l'ANPE dont le cumul sur 12 mois glissants a augmenté, entre 2003 et 2006, de 7,3 %, ce qui représente 105 000 sortants supplémentaires. De plus, M. Philippe Ravalet a analysé quatre facteurs d'évolutions particuliers :

- La mise en place des conventions de reclassement personnalisées (CRP) et les contrats de transition professionnelle, ayant eu un effet mécanique, entre juin 2005 et fin 2006, qu'il estime entre 20 000 et 25 000 personnes des catégories 1 et 6 ;
- Le raccourcissement du délai d'actualisation en fin de mois, après relance, des chômeurs inscrits à l'ASSEDIC, ayant eu un impact, qu'il estime entre 20 000 à 25 000 personnes entre juin 2005 et fin 2006 ;
- Le classement plus systématique en catégorie 5 des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un emploi aidé et des créateurs d'entreprises, dont il ne peut à ce stade estimer l'effet précisément ;
- Le surcroît des radiations administratives dont il déclare impossible d'imputer tout ou partie à l'instauration, début 2006, des entretiens mensuels pour les inscrits à l'ANPE depuis plus de quatre mois.

En définitive, l'impact de ces évolutions concernant les DEFM sur l'estimation mensuelle du nombre de chômeurs au sens du BIT est évalué par M. Philippe Ravalet à environ 20 000 personnes pour ce qui est des CRP et à environ 20 000 personnes dans le cadre de la modification du calendrier de relance.

M. Joël Maurice indique qu'à l'issue de ces deux présentations, Mme Sylvie Lagarde a exposé le programme de travail de l'Insee, avant que les participants ne prennent la parole.

M. Joël Maurice propose de faire part aux membres du Bureau du Cnis des interventions les plus significatives des participants à la réunion en les regroupant par grands thèmes :

- Tout d'abord, les intervenants ont dans leur ensemble jugé que la réunion de la formation était la bienvenue et que le Cnis était bien dans son rôle en mettant un sujet aussi sensible à son ordre du jour.

Par ailleurs, plusieurs d'entre eux, parmi lesquels MM. Pierre Concialdi et Philippe Sabater (les Autres Chiffres Du Chômage), M. Denis Durand (CGT), Mme Anne-Marie Dussaix (Société Française de Statistique) et M. Séverin Prené (CFDT), ont réclamé que le taux de chômage au sens du BIT soit complété par une batterie d'indicateurs concernant notamment le sous-emploi (travaux du BIT), l'emploi inadéquat, le « halo » autour du chômage ou encore les conditions d'indemnisation du chômage. En outre, ces personnes ont préconisé, la mise en place d'un groupe de travail, ou la préparation d'un « nouveau rapport Malinvaud ».

M. Joël Maurice indique que la réponse de M. Stéfán Lollivier a alors ouvert la voie à une initiative semblable à celle portée par M. Jacques Freyssinet concernant les inégalités.

- En ce qui concerne la restitution de l'enquête emploi, plusieurs intervenants se sont inquiétés des délais de mise à disposition des résultats complets habituels. M. Denis Durand a ainsi estimé que le système statistique public ne porterait pas atteinte à sa crédibilité en assumant ses difficultés et en publiant les résultats aujourd'hui disponibles de l'enquête emploi, accompagnés des précautions méthodologiques nécessaires. Mme Anne-Marie Dussaix a tenu à ajouter que l'absence de publication d'un résultat attendu est plus préjudiciable, par l'utilisation qui en est faite, que la parution d'un résultat problématique mais assorti des explications qui en montrent les défauts et les limites. Mme Roxane Silbermann est également intervenue sur ce thème pour demander que les craintes sur l'utilisation conjoncturelle des résultats de l'enquête emploi ne fassent pas obstacle à leur utilisation pour des analyses structurelles. M. Pierre Concialdi, suivi par M. Denis Durand, a, quant à lui, souligné les attentes concernant l'enquête emploi, notamment pour évaluer le pourcentage de chômeurs au sens du BIT non-inscrits à l'ANPE.

En réponse, M. Stéfán Lollivier a établi une distinction entre les éléments structurels de l'enquête, qui paraissent satisfaisants, et leur utilisation conjoncturelle qui pose des problèmes de fiabilité. De plus, il a tenu à rappeler que les chiffres ne sauraient être « labellisés » sans qu'un inventaire complémentaire ait été fait auparavant.

A titre personnel, M. Joël Maurice estime qu'il devrait être possible de restituer rapidement les résultats habituels de l'enquête emploi (hors calage) sans engager la labellisation de l'Insee, à condition d'en signaler la fragilité.

- M. Joël Maurice indique que la question du calage des estimations mensuelles du chômage a été la plus discutée. Les intervenants ont soulevé trois interrogations.

- Les fragilités récurrentes de l'enquête emploi étant identifiées depuis longtemps, les éléments nouveaux de 2006 étaient-ils d'une ampleur suffisante pour justifier de reporter le calage ?
- Le report du calage, pour cause d'incertitudes sur l'enquête emploi de 2006, est-il compatible avec le prolongement du calage datant de 2005 et dont la fragilité augmente avec le temps, compte tenu des mesures de gestion nouvelles introduites dans les statistiques de l'ANPE ?
- Le système statistique public sera-t-il un jour en mesure d'évaluer l'impact de la mise en place du suivi personnalisé des chômeurs sur les comportements d'inscription à l'ANPE ?

En réaction, M. Stéfán Lollivier a insisté sur les incertitudes et les incohérences multiples qui empêchent, en l'état actuel des choses, de procéder au calage.

M. Joël Maurice revient sur la perspective de publier des estimations mensuelles provisoires calées sur l'enquête emploi 2005 et suggère de poursuivre et d'approfondir simultanément les travaux de la Dares concernant l'impact des mesures nouvelles de gestion des DEFM sur l'évaluation du taux de chômage au sens du BIT et d'en présenter les résultats au Cnis.

- Enfin, M. Joël Maurice fait savoir que M. Mathieu Lemoine (OFCE) a réclamé le recouplement des données relatives à l'emploi, au chômage et la population active, à travers un exercice de bouclage du marché du travail.

En conclusion de son intervention, M. Joël Maurice mentionne une lettre de M. Denis Durand, jointe au compte rendu de la réunion de la formation emploi-revenus, à laquelle il conviendrait de répondre rapidement.

Le Président assure qu'une réponse sera proposée à M. Denis Durand à l'issue de la réunion du Bureau du Cnis.

M. Denis Durand remercie le Président d'avoir fait figurer ce point à l'ordre du jour et félicite également M. Joël Maurice pour son compte rendu fidèle et précis des débats du 8 mars 2007. Cependant, il fait observer que les arguments de l'Insee et de la Dares sont loin d'avoir convaincu les intervenants de la nécessité de reporter le calage et de renoncer à publier les résultats de l'enquête emploi. Il confirme que les faiblesses de l'enquête emploi avaient d'ores et déjà été identifiées. De fait, il mesure pleinement la difficulté pour l'Insee de composer au fur et à mesure avec des informations partielles. Il observe, notamment, qu'après prise en compte des chiffres du quatrième trimestre 2006, les taux de non-réponse à l'enquête emploi, en moyenne annuelle, cessent d'apparaître exceptionnellement élevés en 2006.

Néanmoins, M. Denis Durand constate que, malgré une volonté d'expliquer au mieux la situation, certaines questions restent en suspens. De surcroît, la position de l'institution demeure inchangée concernant l'absence de publication au format ordinaire des données de l'enquête emploi et la poursuite de la publication des chiffres du chômage avec un calage sur les données de 2005, pourtant très incertain. C'est pourquoi, il a rédigé une lettre à l'attention du vice-président du Cnis.

Aujourd'hui, M. Denis Durand se sent en droit de réitérer son souhait de voir les éléments habituellement disponibles de l'enquête emploi, tels le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre de personnes en situation d'emploi en moyenne annuelle, publiés sur Internet, en compagnie d'une notice méthodologique. De plus, il réclame que soient communiqués les derniers chiffres du chômage au sens du BIT, accompagnés des précautions nécessaires à l'interprétation. Enfin, il demande que les travaux en cours sur le bouclage des relations entre le chômage, l'emploi et la population active, impliquant l'Insee et la Dares, soient également mis à disposition.

M. Denis Durand assure qu'il ne s'agit pas de faire le procès du système statistique public, ni de désigner un « bouc émissaire », mais plutôt de faire preuve de pédagogie et de communication en direction du plus large public afin de mieux rendre compte des incertitudes qui pèsent sur les indicateurs de taux de chômage aussi bien celui de l'enquête emploi que sur celui basé sur les statistiques administratives. En outre, il souhaite rompre avec la focalisation excessive sur le taux de chômage au sens du BIT et plaide pour la mise en œuvre d'un dispositif reposant sur une batterie d'indicateurs.

M. Jean-Pierre Bompard souhaite intervenir en trois points. Tout d'abord, il s'interroge sur l'accès libre aux réunions de la formation emploi-revenus. Il estime que la bonne tenue des débats impose de définir le statut et la représentativité de chacun. Il ajoute que si aucun effort n'est fait pour structurer davantage un éventuel groupe de travail, ce dernier pourrait s'avérer contre-productif. Il indique que la CFDT sera particulièrement vigilante sur ce point.

Ensuite, M. Jean-Pierre Bompard souligne les divergences qui opposent la CFDT à certains intervenants, face à la crise que traversent les institutions statistiques. Il fait part de son souhait de progresser dans le traitement de la complexité, au delà de la question du chômage, en travaillant sur les indicateurs ainsi que sur les commentaires associés. De fait, il constate que les résultats statistiques sont mal appréhendés par l'opinion publique, dans la mesure où des variations minimales donnent lieu à des commentaires exagérés. C'est pourquoi, il souhaite que le système statistique public et le Cnis réalisent un véritable effort de communication pour traduire la complexité et la rendre appropriable par tous les acteurs de la statistique publique. Il insiste sur la nécessité de définir un schéma de communication qui aille au delà d'un rapport supplémentaire. Il plaide pour la mise en chantier d'une politique générale de communication. Il ajoute que la CFDT ne souhaite pas la publication de chiffres incertains, accompagnés d'une annexe explicative, au motif que l'opinion publique ne retiendra de toute façon que les chiffres bruts.

Enfin, M. Jean-Pierre Bompard fait part de ses interrogations quant à l'impact sur les mesures statistiques, des politiques mises en place par les partenaires sociaux, ainsi que des évolutions du mode de fonctionnement de l'ANPE et des impulsions de nature politique. Il propose d'entamer une réflexion sur ce thème, en définissant un cadre précis pour éviter une confusion avec des éléments d'évaluation de ces politiques. Il illustre la confusion possible en s'appuyant sur l'exemple de la CRP qui, en soustrayant des demandeurs d'emploi aux statistiques du chômage, masque d'une certaine façon la réalité du marché du travail.

M. Yvonick Renard, ayant assisté à la réunion de la formation emploi-revenus, se déclare convaincu de la nécessité d'adopter une attitude prudente devant la complexité du problème. Par ailleurs, il s'interroge également sur la légitimité des interventions de certains membres de SSM.

En ce qui concerne la complexité de l'enquête emploi, M. Yvonick Renard estime qu'un sondage pourrait être réalisé sur la connaissance, par l'opinion publique, de la variété des notions de chômage. Il évoque la possibilité d'effectuer, au moment du calage, une recherche de cohérence entre les déclarations faites par les individus et leur traitement lorsqu'ils sont comptabilisés comme DEFM.

Afin de sortir de la polarisation excessive autour du taux de chômage au sens du BIT, M. Yvonick Renard recommande de produire un effort supplémentaire au niveau du bouclage du marché de l'emploi, en analysant les mouvements de main-d'œuvre, en suivant l'émigration de jeunes et en exploitant davantage les DADS. En définitive, M. Yvonick Renard se prononce en faveur de la constitution d'un nouveau groupe de travail du Cnis, à condition que ce dernier puisse s'extraire de la polarisation tant décriée.

M. Hervé Saint-Sauveur rappelle la sensibilité de l'opinion publique sur le thème du chômage. Il explique que les chiffres bruts, mêmes provisoires, ont toujours un impact, quels que soient les corrections et les commentaires. De ce fait, il insiste pour que ne soient communiqués que des chiffres fiables et labellisés. Cela étant, il évoque la possibilité de publier systématiquement l'intervalle de confiance des estimations, en rendant la notion compréhensible par tous.

En outre, M. Hervé Saint-Sauveur considère qu'il serait tout à fait opportun de constituer un nouveau groupe de travail du Cnis.

Le Président se félicite que le système statistique public n'ait, à aucun moment, fait l'objet d'une quelconque remise en cause.

Concernant la légitimité des prises de parole au sein des réunions de la formation emploi-revenus, le Président rappelle que l'action du Cnis s'inscrit dans une logique d'ouverture. Il reconnaît que les techniciens et les SSM étaient surreprésentés lors de la réunion du 8 mars 2007. Néanmoins, il déclare assumer pleinement avec le secrétariat général, ce positionnement qui correspondait à une volonté de transparence totale. En outre, il souligne que le fait de favoriser l'expression publique limite le recours à des moyens de communication informels. Cela étant, il assure que le nouveau groupe de travail du Cnis sera restreint pour des raisons fonctionnelles. Il suggère que chaque organisation désigne un représentant.

Au sujet d'une éventuelle publication des données, malgré les risques d'approximation, le Président se déclare convaincu qu'il est préférable de publier des chiffres en prenant les précautions qui s'imposent plutôt que de garder le secret en laissant supposer que des chiffres existent.

M. Jean-Michel Charpin revient sur les informations apportées par le quatrième trimestre de l'enquête emploi 2006. Il explique que, précédemment, certaines observations étaient totalement incompréhensibles car contraires aux tendances dégagées par toutes les autres sources d'information. Les résultats du quatrième trimestre, s'appuyant sur des taux de réponse plus conformes à la répartition géographique habituelle, ont permis de gagner en compréhension. Cependant, la sensibilité excessive des résultats au panorama des taux de réponse apparaît désormais comme une difficulté majeure pour l'enquête emploi.

En ce qui concerne le bouclage du marché du travail, M. Jean-Michel Charpin indique que l'état des connaissances de l'Insee ne lui permet pas de produire une estimation du chômage par différence entre la population active et l'emploi. Il souligne que l'Insee dispose de chiffres relativement fiables sur la création d'emploi mais conserve de nombreuses interrogations quant à l'évolution de la population active. Il fait observer que, compte tenu de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby boom*, des variations infimes dans le calendrier des départs en retraite sont susceptibles de créer des chocs considérables, *a fortiori* dans le contexte de la réforme Fillon.

Au sujet d'une éventuelle publication des intervalles de confiance, M. Jean-Michel Charpin recommande d'expliquer soigneusement la notion d'échantillon et les incertitudes qu'elle génère. En outre, il mentionne la nécessité de faire toute la lumière sur le risque d'une corrélation entre la situation de la personne au regard de l'emploi et le fait même de répondre à l'enquête.

Enfin, M. Jean-Michel Charpin fait part de son souhait de maintenir l'enquête emploi au cœur du dispositif d'appréciation du chômage. De fait, il souhaite parvenir, *in fine*, à réaliser le calage sans écarter les résultats de l'enquête emploi. L'enjeu des mois à venir est donc, pour lui, de stabiliser cette enquête pour présenter des résultats fiables. Il considère qu'il est préférable de limiter la diffusion des résultats bruts, sans faire de la rétention d'information, ou du moins en conservant une trace précise des informations diffusées pour être en mesure de procéder aux mises à jour nécessaires.

M. Stéfan Lollivier confirme que les données brutes de l'enquête emploi sont utilisables pour des travaux structurels mais en aucun cas pour des analyses conjoncturelles. Il précise que la repondération devrait intervenir aux environs du mois de novembre 2007, à l'issue des recalages statistiques et de l'enquête postale complémentaire. Les résultats actuels seront alors remis en cause. Cela étant, il rappelle que l'enquête, en moyenne annuelle, ne donne qu'une estimation « à 100 000 près » du nombre de chômeurs.

Par ailleurs, M. Stéfan Lollivier évoque la possibilité de transmettre les « fichiers détail » de l'enquête aux partenaires habituels de l'Insee qui en feront la demande par courrier ; sans pour autant « estampiller » les chiffres communiqués. Il précise toutefois que ces données ne sauraient être utilisées autrement que comme des sources non définitives. De surcroît, il fait part de sa réticence à l'égard d'une utilisation des fichiers de l'enquête en vue d'une publication.

M. Antoine Magnier revient sur l'analyse présentée par la Dares lors de la réunion de la formation emploi-revenus du 8 mars. Celle-ci a porté d'une part sur l'évolution récente des statistiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, avec des précisions apportées sur les flux d'entrées et de sorties, ainsi que sur les motifs réels de sortie, à partir de l'enquête trimestrielle conduite par l'ANPE et la Dares. D'autre part, des éléments d'analyse détaillés ont été produits sur les effets possibles sur les statistiques de demandeurs d'emploi et les estimations mensuelles provisoires du chômage au sens du BIT, de certaines mesures récemment prises dans le cadre du service public de l'emploi, en vue essentiellement d'améliorer l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi. Il souligne que la Dares a tenu à rendre compte de ces effets, malgré leur complexité.

Face à certaines critiques formulées à l'encontre de la Dares concernant le manque de chiffrage des effets de certaines de ces mesures, M. Antoine Magnier indique que seuls les éléments de chiffrage suffisamment fiables et étayés ont été rendus publics. Il précise que le travail se poursuit pour évaluer de manière chiffrée l'impact mécanique de certains facteurs évoqués lors de la réunion du 8 mars, notamment le classement plus systématique en catégorie 5 des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un contrat aidé et la mise en œuvre des entretiens mensuels. Il précise néanmoins que cet effort de quantification impose de disposer de données détaillées, dont certaines, en particulier sur les effets possibles de la réforme des filières de l'indemnisation chômage de 2003, ne seront disponibles qu'à l'été 2007. Il propose de rendre compte de ces travaux d'approfondissement à l'automne 2007. Tout en soulignant l'importance de ces travaux d'analyse, il note cependant qu'ils ne sauraient se substituer à la fiabilisation des résultats de l'enquête emploi, car d'autres facteurs que ceux étudiés, ont pu, comme chaque année, affecter les statistiques de demandeurs d'emploi, dans un sens ou un autre, sur la période récente.

En ce qui concerne les publications à venir, M. Antoine Magnier fait savoir que la Dares continuera de diffuser les statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE qui, d'une certaine manière, permettent de rendre compte en partie de la diversité des situations de chômage. A ce

propos, il rappelle que ces indicateurs reposent sur un dénombrement exhaustif, ainsi que sur des catégories de demandeurs d'emploi définies depuis 1995. Il note par ailleurs que dans ses prochaines publications consacrées à l'analyse de ces chiffres, la Dares s'efforcera de rendre compte au mieux des effets des facteurs précédents. De plus, M. Antoine Magnier signale que la Dares entend continuer à publier les estimations mensuelles provisoires de l'Insee du chômage au sens du BIT, en soulignant bien le caractère provisoire de ces estimations dans l'attente du calage à venir.

Enfin, M. Antoine Magnier informe les membres du Bureau du Cnis que la Dares est favorable à la mise en place d'un nouveau groupe de travail au sein du Cnis.

M. Jean-Luc Biacabe estime qu'il est important que le Cnis, en tant que « parlement » de la statistique française, réaffirme sa confiance dans l'appareil statistique public, sans pour autant négliger le rappel des principes déontologiques. De fait, il se dit choqué que certains membres du Gouvernement s'affranchissent parfois des règles d'embargo concernant la diffusion des statistiques de l'emploi. Il regrette notamment que des informations soient régulièrement divulguées avant leur publication officielle.

En ce qui concerne la décision de publier ou non les données de l'enquête emploi, M. Jean-Luc Biacabe estime que certains indicateurs n'intéressent que les professionnels qui connaissent parfaitement les précautions nécessaires à leur interprétation. De ce fait, il suggère de publier ces chiffres, en faisant preuve d'une totale transparence quant à leur fiabilité.

En revanche, M. Jean-Luc Biacabe réclame davantage de prudence vis-à-vis des statistiques qui intéressent un très large public. Dans ce cas, il recommande de repousser la publication des chiffres dont la fiabilité ne serait pas suffisante.

M. Charles El Nouty se félicite de la posture adoptée par l'Insee qui préserve ainsi son indépendance et sa crédibilité. Cela étant, il lui semble essentiel d'insister davantage sur la communication en s'inscrivant dans un schéma récurrent qui illustre les forces et les limites de la statistique publique, afin de rassurer quant à la fiabilité des données produites par l'Insee. Il craint que le flou engendré par le report du calage des estimations mensuelles, dans des conditions aussi retentissantes, ne soit préjudiciable à l'Insee.

Au sujet d'une éventuelle publication en l'état des données de l'enquête emploi, il fait observer que chacun sera à même d'interpréter librement les résultats, quelles que soient les préconisations de l'Insee. Cela étant, il reconnaît qu'il n'est guère envisageable de confisquer totalement l'information. C'est pourquoi, il recommande d'opter pour une solution intermédiaire, en ayant recours, par exemple, à des intervalles de confiance ou à des fourchettes. Toutefois, il met en garde contre le risque de voir circuler des interprétations dénuées de tout fondement, sur lesquelles il sera difficile de revenir au moment de la parution des chiffres définitifs.

M. François Vincent abonde dans le sens de M. Charles El Nouty et plaide, lui aussi, pour la mise en place d'un plan de communication centré sur le programme de travail de l'Insee concernant le calage des estimations mensuelles. Il convient, selon lui, d'expliquer clairement les raisons du report, ainsi que les modalités de relance des non-répondants. En outre, il suggère de mettre davantage en évidence la responsabilité des non-répondants dans les difficultés rencontrées par l'Insee.

M. Jean Cordier s'interroge sur les « hard data » utilisables à des fins conjoncturelles et, notamment, sur les sources relatives au travail intérimaire qui permettraient d'améliorer la connaissance rapide des évolutions de l'emploi. Il insiste sur la nécessité de se focaliser sur l'emploi, plutôt que sur le chômage, à plus fortes raisons dans le contexte européen actuel.

M. Benoît Robin se déclare sensible aux interventions des membres du Bureau du Cnis, dans des circonstances aussi délicates. Il assure partager le point de vue de MM. Lollivier et Charpin lorsqu'ils préconisent une solution intermédiaire réaliste et équilibrée, à même de répondre aux différents niveaux de préoccupations, comme de préserver la crédibilité de l'appareil statistique et de prévenir les risques d'instrumentalisation. Par ailleurs, il estime que la constitution d'un groupe de travail est souhaitable pour sortir de la crise et amorcer un véritable débat public. Dans cette optique, il recommande un effort supplémentaire de vulgarisation des concepts clés du chômage et de l'emploi. A ce propos, il évoque la perspective d'une communication en direction de la commission en charge de la vulgarisation des notions économiques auprès du grand public.

M. Denis Durand souhaite réagir aux propositions en matière de publication. Tout d'abord, il reconnaît que la poursuite de la publication des statistiques de DEFM répond à une nécessité. Cela étant, il doute que cette source soit à même de couvrir l'ensemble des situations sur le marché de l'emploi. De fait, il s'interroge sur la possibilité de repérer dans les réponses à l'enquête emploi les chômeurs inscrits à l'ANPE ce qui permettrait d'identifier clairement la source erronée.

En outre, M. Denis Durand ne croit pas qu'il soit possible, dans la mesure d'un phénomène social, de parler d'un chiffre « exact ». Il fait observer que toute donnée statistique est entachée d'incertitude, malgré les corrections successives.

Par ailleurs, M. Denis Durand met en évidence les « ravages » qu'occasionnerait, en dépit des précautions extrêmes prises par l'Insee, la circulation d'une information réduite au taux de chômage, très incertain, de 9,8 %. De surcroît, il souligne la contradiction qu'il y aurait à stopper la publication habituelle de l'enquête emploi tout en poursuivant la publication, sans recalage, des statistiques de DEFM.

M. Denis Durand reconnaît qu'il serait brutal de geler la diffusion des statistiques de DEFM, en attendant leur recalage. En revanche, il évoque la possibilité de produire un document spécifique, mettant en évidence les incertitudes qui pèsent sur l'enquête emploi ou bien présentant des séries comparées, selon plusieurs hypothèses.

En somme, M. Denis Durand plaide pour la mise en place d'un plan de communication publique afin de limiter l'usage des données incertaines et d'empêcher les interprétations hasardeuses.

M. Jean-Luc Biacabe doute de l'intérêt de rédiger un tel document, 4 ou 5 mois avant la publication des résultats définitifs de l'enquête emploi.

M. Jean-Michel Charpin souhaite à son tour réagir aux interventions des membres du Cnis. Dans un premier temps, il souligne que l'Insee se trouve fortement « heurté » par le non-respect de l'embargo sur la diffusion des chiffres du chômage. Il explique qu'en dépit de procédures formalisées, la statistique du chômage reste la seule à échapper au respect des règles de la profession.

Dans un second temps, M. Jean-Michel Charpin fait observer qu'il est vain d'espérer atteindre, dans le cadre de l'enquête emploi, un taux de réponse identique à celui du recensement. C'est pourquoi, il lui semble important d'affiner le dispositif technique de traitement des non-réponses. En effet, il estime que le modèle d'affectation des réponses aux non-répondants nécessite une amélioration.

En outre, M. Jean-Michel Charpin indique que des progrès pourraient être réalisés, entre autres, dans l'intégration des données sur le travail intérimaire, afin de sécuriser un chiffre de l'emploi qu'il juge plus significatif que celui du chômage.

Par ailleurs, M. Jean-Michel Charpin revient sur les propositions du Bureau concernant la diffusion des données de l'enquête emploi et se déclare favorable à un traçage de l'information et des contacts, afin d'assurer la mise à jour des éléments diffusés, une fois les chiffres définitifs obtenus.

Enfin, M. Jean-Michel Charpin se dit être attentif aux souhaits formulés en matière de communication, tant sur les difficultés rencontrées que sur les principes de travail. Néanmoins, il souligne que le recours à une agence de communication serait inadapté, compte tenu de la technicité du sujet et de l'image de sincérité, d'ouverture et d'intégrité que l'Insee souhaite renvoyer.

En conclusion, M. Jean-Michel Charpin réaffirme sa volonté de transparence dont il fait un gage de crédibilité pour le système statistique public.

Le Président souhaite soumettre aux membres du Bureau du Cnis **un projet d'avis** rédigé en partenariat avec le secrétariat général. Au préalable, il propose d'en modifier la phrase introductive afin de réaffirmer d'emblée la confiance du Cnis dans le système statistique public.

Le Président donne lecture du projet d'avis du Bureau du Cnis :

« Le Bureau du Cnis regrette la fragilité du dispositif actuel de mesure du chômage au sens du BIT, d'une part au travers des problèmes que connaît l'enquête emploi en continu et, d'autre part, de la difficulté de relier son évolution à celle des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). Il a pris connaissance des explications fournies lors de la formation emploi-revenus du 8 mars 2007 par l'Insee et la Dares et apprécie la transparence des débats qui ont eu lieu à cette occasion. Il souligne le fait que la statistique des DEFM ne peut servir d'indicateur conjoncturel du chômage qu'à condition d'être recalée régulièrement sur les résultats de l'enquête emploi.

Il demande à l'Insee de poursuivre les efforts engagés pour améliorer la robustesse des résultats de l'enquête emploi et de l'ensemble du dispositif et souhaite que ces travaux soient présentés à l'information statistiques sociales du Cnis à l'automne 2007. Il demande que les résultats de l'enquête emploi 2006 soient rendus accessibles avec les précautions nécessaires. Il recommande par ailleurs la poursuite et l'approfondissement des travaux présentés par la Dares le 8 mars, en vue d'apprécier l'influence des modifications de gestion administrative des demandeurs d'emploi sur l'évolution des statistiques de DEFM et leur impact sur l'estimation mensuelle du chômage au sens du BIT. D'ici là, il demande que des avertissements renforcés accompagnent les publications faites sur l'emploi et le chômage par le système statistique public (SSP), notamment la série du chômage au sens du BIT, afin que chacun puisse prendre connaissance des incertitudes affectant les données actuellement publiées.

Il considère indispensable de rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Il demande qu'un groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le SSP devra produire. »

Le Président suggère de faire mention, dans la dernière phrase de l'avis, de la communication faite autour des indicateurs que le système statistique public devra produire. En outre, il souhaite que l'avis invite clairement l'Insee à mettre en place une politique de communication adaptée dans les mois prochains.

Le Président revient sur la nécessité de ne pas dissimuler les informations. Cela étant, il craint que la publication de données reposant sur plusieurs hypothèses ne fasse qu'ajouter à la confusion. Il recommande de conserver une politique de publication maîtrisée, en y associant les précautions indispensables à la prévention des risques d'interprétations abusives et d'instrumentalisation, avant la diffusion des chiffres définitifs à l'automne.

M. Hervé Saint-Sauveur souligne que la transparence doit porter davantage sur les raisons qui empêchent l'utilisation des chiffres que sur les chiffres eux-mêmes.

M. Jean-Luc Biacabe demande que soient précisées les conditions « d'accès » aux données de l'enquête emploi 2006. En outre, il souhaite que la phrase sur la batterie d'indicateurs réclamée soit ordonnée de la façon suivante : « par une batterie d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi ».

M. Jean-Pierre Bompard s'interroge sur la place d'une remarque sur la politique de communication de l'Insee au sein d'une motion du Cnis. Par ailleurs, il se déclare convaincu que la publication des résultats de l'enquête emploi, avec les précautions nécessaires, ne résorbera pas les difficultés rencontrées par le SSP. Il fait part de sa réticence à l'idée de publier des données approximatives, vouées à être modifiées six mois plus tard. Il se range néanmoins à l'avis exprimé par le Bureau concernant la publication des résultats de l'enquête emploi, avec la volonté d'assumer la confusion générée.

M. Jean Cordier demande que les « précautions nécessaires » soient précisées. En outre, il juge la première phrase du texte quelque peu excessive dans la mesure où la « fragilité » du dispositif n'est que transitoire.

M. Yvonick Renard suggère que la politique de communication de certains ministères soit évoquée plutôt que celle de l'Insee.

M. Denis Durand approuve les modifications apportées concernant le rappel de la confiance du Cnis dans le SSP, les avertissements nécessaires et la batterie d'indicateurs. En revanche, il conteste que la transparence des débats du 8 mars ait été aussi complète que l'indique le premier paragraphe du texte. Il se réfère aux prises de positions du personnel de la Dares, protestant contre le choix, fait par

cette institution, de ne pas communiquer un certain nombre d'éléments, sans fournir d'explications convaincantes. En outre, il estime que les fragilités structurelles de l'enquête emploi justifient pleinement le ton adopté dès la première phrase du texte.

Par ailleurs, M. Denis Durand recommande que le groupe de travail ne soit pas fermé à certains intervenants. Il estime que ce groupe doit pouvoir s'appuyer sur des contributions variées, à même de traduire et d'exploiter les divergences.

M. Denis Durand insiste également sur la nécessité de recalculer régulièrement les statistiques de DEFEM sur les résultats de l'enquête emploi.

Enfin, M. Denis Durand demande que sa position soit clairement reprise dans le procès-verbal, dans l'hypothèse où il ne pourrait cautionner les préconisations adoptées concernant la publication des résultats de l'enquête emploi.

M. Antoine Magnier souligne que, par souci d'exactitude et de cohérence avec les missions de production statistique qui lui sont confiées, la Dares n'a souhaité communiquer lors de la réunion du 8 mars que les analyses qu'elle jugeait suffisamment étayées d'un point de vue technique.

A ce stade, le Président propose de reprendre les propositions qui lui paraissent consensuelles, à commencer par l'affirmation de la confiance accordée par le Cnis au système statistique public. En outre, afin de tenir compte des remarques formulées en séance, il propose de modifier le premier paragraphe de la façon suivante : « *Le Bureau du Cnis regrette la fragilité qui est apparue du dispositif de mesure du chômage* ».

M. François Vincent s'interroge sur l'emploi du verbe « regretter ».

Le Président répond que le terme lui semble approprié compte tenu de l'existence même d'un débat.

Par ailleurs, le Président propose de conserver la remarque sur la transparence des débats en laissant le soin à chacun d'apprécier la position défendue par les différents intervenants. De même, il retient la proposition de faire référence à l'emploi dans le détail des éléments de la batterie d'indicateurs. En revanche, il renonce à évoquer le thème de la communication dans le dernier paragraphe.

M. Philippe Cuneo suggère d'ajouter à la dernière phrase du texte la mention suivante : « *que le groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le SSP devra produire et réfléchisse aux modalités de leur diffusion* ».

Concernant la publication des résultats de l'enquête emploi, M. Stéfan Lollivier propose la formulation suivante : « *Il demande (le Cnis) que les fichiers détails de l'enquête emploi 2006 soient rendus disponibles, pour les utilisateurs qui en feraient la demande, avec les explications et mises en garde méthodologiques concernant leur utilisation* ».

M. Jean-Luc Biacabe s'inquiète de l'absence de restrictions quant à l'exploitation des résultats. Le Président souligne que les chercheurs devront assumer la responsabilité de l'utilisation de ces chiffres dans leurs analyses.

M. Stéfan Lollivier indique que le terme « utilisateurs » renvoie aux spécialistes et non aux commentateurs de tous horizons.

Le Président invite le Bureau du Cnis à se prononcer sur le projet d'avis ainsi réécrit.

M. Denis Durand maintient les réserves dont il a fait part précédemment.

M. Jean-Pierre Bompard souhaite obtenir une réponse claire sur **la composition du groupe de travail**. Il ne tient pas à ce que la multiplication des intervenants réduise la capacité à débattre sur un sujet de cette importance. Il souhaite qu'au-delà des compétences techniques, les acteurs du groupe de travail engagent la responsabilité des organismes représentés.

Le Président souhaite que le groupe de travail soit constitué de techniciens et de partenaires sociaux représentant toutes les composantes du Cnis et soit doté d'un président. Toutefois, il ajoute que rien

ne saurait empêcher le président ou les membres du groupe de travail, une fois l'organisation mise en place, de faire appel à d'autres participants.

Le Président propose de mettre en ligne, le jeudi 22 mars 2007, sur le site du Cnis, l'avis définitif du Bureau, afin d'éviter toute confusion avec la publication de la note de conjoncture.

II. Point d'actualité (Jean-Michel Charpin).

M. Jean-Michel Charpin informe, en premier lieu, les membres du Bureau du Cnis que, le 27 février 2007, l'Insee a signé avec le secrétariat général du ministère de l'Économie des Finances et de l'Industrie et la direction du Budget, **un contrat pluriannuel de performance** définissant des objectifs précis sur trois ans, de 2007 à 2009, ainsi que des plafonds de ressources. M. Jean-Michel Charpin insiste sur la cohérence de ce document avec le projet à moyen terme élaboré par l'Insee en 2006. Il précise que ce document interne n'est pas confidentiel.

En second lieu, M. Jean-Michel Charpin livre un commentaire sur **les travaux de l'Insee concernant l'évolution des prix et du pouvoir d'achat**, faisant suite à la polémique déclenchée au mois de novembre 2006. Il annonce que de nombreux éléments d'information ont depuis été fournis par l'Insee et en particulier :

- Des éléments ont été livrés au Cerc, dans le cadre de l'élaboration de son propre rapport.
- L'Insee a accompagné la préparation et le déroulement de la conférence du 19 décembre 2006, organisée par le Gouvernement sur le thème de la mesure des prix et du pouvoir d'achat.
- Un certain nombre d'indices catégoriels, correspondant à la période 1996-2006, ont été mis en lecture directe sur le site de l'Insee.
- Un calculateur personnalisé a été mis en ligne, dans une perspective pédagogique.

M. Jean-Michel Charpin ajoute qu'au cours de la conférence de presse du 19 décembre 2006, M. Thierry Breton a précisé quelles étaient les commandes adressées à l'Insee par le gouvernement concernant notamment le logement et les dépenses contraintes. Par ailleurs, le ministre a également commandé à la DGCCRF un « bouquet de services types » destiné à compléter le « chariot type ».

En troisième lieu, M. Jean-Michel Charpin effectue un bref retour sur **la question des statistiques ethniques**. A ce propos, il évoque les auditions organisées par la Cnil. Il explique que sa réponse a consisté à défendre la légitimité d'un recueil, par la statistique publique, de données sur la diversité. Il a rappelé l'ensemble important d'informations disponibles à partir de variables non-sensibles au sens de la loi de 1978 telles la nationalité et le lieu de naissance. Il indique également avoir fait part de sa volonté d'imposer comme condition préalable à toute interrogation sur des variables sensibles le recueil d'une autorisation de la Cnil d'une part, et d'autre part, d'un avis favorable explicite du Cnis sur le contenu même des questions posées. De surcroît, il a tenu à rappeler la nécessité d'exclure les variables sensibles des fichiers de gestion publics et privés. En tout état de cause, M. Jean-Michel Charpin se déclare opposé, à ce stade des débats et compte tenu de la sensibilité de l'opinion publique, à la construction d'un « référentiel ethno-racial » dont les fondements scientifiques seraient discutables. M. Jean-Michel Charpin précise qu'il lui est toutefois impossible d'anticiper sur le contenu du texte final produit par la Cnil. Cela étant, il indique que le Cnis sera amené à se prononcer sur le projet d'enquête de l'Insee relatif à l'intégration et aux discriminations, baptisée « TeO ».

En dernier lieu, M. Jean-Michel Charpin évoque **l'évaluation par les pairs de la mise en œuvre par l'Insee du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne**. Il précise que les visites se sont déroulées du 24 au 26 janvier 2007 et ont été effectuées par deux collègues statisticiens, l'un belge et l'autre irlandais, ainsi que par un représentant d'Eurostat. Il ajoute que la procédure d'évaluation a donné lieu à la publication d'un rapport public. Il confie que l'Insee a traversé sereinement cette étape, celle-ci intervenant peu de temps après les audits approfondis du FMI en 2003 et de l'Inspection Générale des Finances en 2004.

M. Jean-Michel Charpin mentionne de longs échanges sur la légitimité et la spécificité du cadre légal français en matière de confidentialité des données individuelles. Néanmoins, il assure que les conclusions du rapport sont globalement positives, hormis quelques remarques sur la gestion des procédures de contrôle de la qualité, relativement moins formalisées dans le système français. Par

ailleurs, M. Jean-Michel Charpin indique que les pairs ont insisté sur la nécessité d'inscrire l'indépendance de la statistique publique dans le Droit français ; tout en estimant que, dans les faits, l'indépendance de la statistique publique française ne pouvait être mise en défaut. M. Jean-Michel Charpin rappelle toutefois que l'initiative de modifier le Droit appartient au Gouvernement. C'est pourquoi il suggère de poser, le moment venu, cette question au futur gouvernement après les élections prochaines.

Le Président fait part de son souhait de traiter le rapport de la Cnil sur l'utilisation des statistiques ethniques selon la procédure habituelle du Cnis. Il suggère que la formation compétente en débattre et que le Bureau arrête ensuite une position stratégique. En ce qui concerne l'évaluation par les pairs, il estime que les conclusions du rapport sont plutôt encourageantes et se félicite de l'argumentation produite par les équipes de l'Insee. Cela étant, il s'interroge sur l'éventuelle contradiction qu'il y aurait à rassurer l'opinion publique sur la confiance du Cnis dans le système statistique public, tout en exigeant, au même moment, que son indépendance soit inscrite dans le Droit. C'est pourquoi, il propose d'adresser au Ministre une lettre exprimant la position et les attentes du Bureau du Cnis, après la formation d'un nouveau gouvernement, à l'issue de la campagne présidentielle de 2007.

M. Jean-Pierre Bompard mentionne une requête du Premier ministre **concernant l'évaluation, par des indicateurs complémentaires, de la richesse nationale et du développement humain.**

M. Jean-Michel Charpin confirme cette information et indique que les premiers éléments disponibles seront communiqués par l'Insee dans les mois à venir. Il précise néanmoins que plusieurs indicateurs nécessitent des investissements méthodologiques approfondis. En tout état de cause, il fait observer que la construction d'outils synthétiques de mesure du bien-être est au centre d'un débat qui dépasse le cadre de la statistique française. Il évoque notamment les travaux de MM. Fleurbaey et Gaulier du CEPII sur les équivalents monétaires par rapport au PIB. Il souligne également la volonté des chercheurs de plusieurs pays d'intégrer dans les outils de mesure du bien-être d'autres indicateurs tels le développement durable ou les résultats de sondages autour de la notion de bonheur.

M. Yvonick Renard estime que ces recherches renvoient à la prise en compte des indicateurs structurels au sens « bruxellois ».

M. Jean-Michel Charpin indique qu'il s'agit de déboucher sur des indicateurs synthétiques, plus que sur des batteries d'indicateurs.

M. Yvonick Renard revient sur la distinction opérée dans le rapport des pairs entre les tâches administratives et purement statistiques. Il attire l'attention sur la nécessité de préserver les fonctions inter-administratives de l'Insee.

M. Jean-Michel Charpin déclare ne pas être en accord avec les pairs sur ce point. Il considère notamment que le répertoire administratif SIRENE est un atout précieux qu'il convient de défendre. Il assure que l'Insee prépare ses arguments pour s'opposer à la volonté des auditeurs de remettre en question cet outil qu'ils jugent hybride. De fait, il rappelle qu'il est toujours possible d'aller contre les préconisations des auditeurs.

M. Benoît Robin recommande de différer la prise en compte des recommandations des pairs, plutôt que de s'y atteler dans la précipitation. En outre, il salue la posture adoptée par l'Insee dans le débat de fond concernant l'utilisation des statistiques ethniques. Par ailleurs, M. Benoît Robin demande des précisions sur le calculateur de pouvoir d'achat mis en ligne, compte tenu de l'attention portée à ce thème par les organisations syndicales. Il souhaite savoir si les utilisateurs en sont satisfaits, au-delà de l'aspect ludique.

M. Jean-Michel Charpin note que l'accueil réservé au calculateur dans la presse traduit un engouement supérieur à celui anticipé. Il constate que cet instrument donne de l'Insee l'image d'une institution à l'écoute des préoccupations populaires. Au-delà des 50 000 utilisations quotidiennes durant les premiers jours, il anticipe un franc succès dans les établissements scolaires. Cela étant, il invite les membres du Bureau du Cnis à ne pas attacher trop d'importance à cette initiative qui ne constitue pas un élément fondamental du système statistique public.

Le Président obtient confirmation de l'accord des membres du Bureau du Cnis sur le principe d'adresser un courrier au Ministre pour promouvoir l'inscription dans le Droit de l'indépendance du système statistique public.

III. Point d'avancement sur le projet « Etude longitudinale française depuis l'enfance » (ELFE) (Stéfan Lollivier).

M. Stéfan Lollivier propose de faire le point sur le dispositif présenté de manière succincte lors de la réunion de l'inter-formations du Cnis du mois d'octobre 2006. Il annonce que l'organisation d'une demi-journée d'échanges le 6 juin 2007 à Bercy a été actée, afin de présenter plus en détail le projet et de répondre aux interrogations. Il précise que près de trois heures devraient être consacrées à un rappel de la physionomie du projet et des problématiques de recherches, ainsi qu'à la tenue de débats sur les thèmes suivants :

- la gestion du secret statistique et des droits d'accès aux données dans le cadre du regroupement de plusieurs sources ;
- le déroulement des études épidémiologiques sous la conduite d'instances spécialisées ;
- les expériences comparables à l'étranger.

M. Stéfan Lollivier évoque également la possibilité de faire intervenir une personnalité extérieure au projet sur les questions ayant trait à l'éthique. Cela étant, les débats pourraient être privilégiés par rapport aux interventions plus magistrales des organisations impliquées dans le projet telles l'INED et l'Institut National de Veille Sanitaire.

M. Stéfan Lollivier ajoute que, parallèlement à l'organisation de cette journée, le travail sur la conception d'une enquête pilote se poursuit, avec pour objectif d'amorcer les opérations statistiques et épidémiologiques en 2009. Il signale la poursuite de l'évaluation de la faisabilité d'une enquête dans les maternités et évoque la mise en place d'un premier test de questionnaire auprès des ménages en juin 2007, sans tests épidémiologiques en maternité, avant une répétition complète en maternité et chez les ménages en octobre 2007. Il explique que le retard accusé par les épidémiologistes ne leur permet pas de participer aux premiers tests du mois de juin 2007.

M. Denis Durand salue les efforts consentis pour répondre aux interrogations concernant ce projet. Néanmoins, il doute que trois heures de débats soient suffisantes pour épuiser l'ensemble des sujets abordés, étant donnée la profondeur de certaines thématiques.

Par ailleurs, M. Denis Durand souligne que la configuration de l'enquête induit une grande complexité, dans la mesure où il s'agit de réaliser plusieurs investigations très diverses sur un panel unique. Il estime que le pilotage d'un projet aussi fédérateur et attractif ne sera pas aisé et n'exclut pas que certaines questions demeurent sans réponse à l'issue de la journée d'échanges du 6 juin 2007.

Le Président remarque qu'il vaudrait mieux, dans ce cas, organiser une nouvelle journée d'échanges, plutôt que de programmer d'emblée une réunion sur une journée complète. En effet, il fait observer qu'il est difficile de mobiliser les intervenants sur une journée entière. Il ajoute que le Bureau du Cnis se saisira des interrogations examinées par l'inter-formations selon les méthodes habituelles.

IV. Bilan de la Rencontre «L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet » et suites données (Pierre Audibert).

M. Pierre Audibert constate que la rencontre a réuni près de 266 participants dont 70 % d'utilisateurs, ce qui témoigne d'un réel effort pour ne pas abandonner ce thème aux seuls producteurs et diffuseurs d'information. Par ailleurs, une large représentativité a pu être observée au sein de ces utilisateurs, de par la présence parmi eux de nombreux représentants des administrations nationales (25 % des participants), des administrations locales (15 % des participants), des organisations professionnelles (10 % des participants), des universités et structures de recherche (10 % des participants) et des syndicats de salariés (4 % des participants). M. Pierre Audibert fait également savoir qu'un grand nombre de questions ont pu être posées par les participants. De surcroît, il souligne la bonne qualité des exposés et des tables rondes.

Pour ce qui est de la teneur des débats, M. Pierre Audibert évoque, d'une part, la grande satisfaction exprimée par les participants à l'égard de l'utilisation massive et gratuite d'internet. D'autre part, il regroupe en quatre thèmes les remarques formulées au cours des échanges :

- renforcer la cohérence, sur le fond et sur le plan technique, du système de diffusion de l'Insee, en interne et au sein du service statistique public, voire en relation avec Eurostat ;
- accompagner davantage les utilisateurs en leur indiquant les précautions d'utilisation, en leur présentant le détail des calculs et en leur communiquant un maximum d'informations et de méta-données ;
- développer les données localisées (infra-communales, cartographiques, etc.) ;
- être davantage à l'écoute des utilisateurs.

M. Pierre Audibert explique que ces demandes seront prises en compte dans le cadre de la mise en place du système de diffusion de l'Insee, notamment à travers deux types d'action :

- des actions en cours ou sur le point d'être menées parmi lesquelles : la mise en chantier de la troisième génération du site de l'Insee ; le renforcement du portail de la statistique publique, en liaison avec les SSM ; la réalisation d'enquêtes de satisfaction notamment sur les fichiers détails ; un certain nombre d'actions en direction des chercheurs.
- des actions à moyen terme ayant pour but d'intégrer les aspects liés à la diffusion dans l'exercice réalisé à partir de septembre 2007.

En conclusion, M. Pierre Audibert estime que le bilan de la rencontre « accès à l'information à l'heure d'internet » est relativement satisfaisant.

M. Denis Durand partage le point de vue de M. Pierre Audibert au sujet de la qualité de cette rencontre. De même, il affirme avoir, lui aussi, été frappé du nombre de remarques convergentes, provenant d'une grande variété de participants, concernant l'accompagnement des utilisateurs. En revanche, il a noté que la question des spécificités de la législation française en matière de gestion du secret (évoquée, au demeurant, dans le rapport des pairs sur l'INSEE) n'a pas pu être réellement approfondie ; probablement en raison de l'absence des acteurs les plus sensibles à cette problématique. Cela étant, il se félicite de ce que les participants ont su s'extraire des sujets purement techniques pour engager des débats de fond.

M. Yvonick Renard ajoute que l'Insee ne pourra se soustraire à une réflexion sur le type de données « localisables », indépendamment des règles du secret. Il démontre que la localisation de certaines variables économiques, parmi lesquelles le chiffre d'affaires des entreprises, n'est pas envisageable.

Le Président se félicite lui aussi de la qualité des débats et constate que le CES est un cadre propice à la discussion. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de trouver des moyens adaptés pour répondre aux attentes futures des utilisateurs concernant la localisation des données.

Enfin, avant de passer au point suivant, le Président rappelle la nécessité de tenir régulièrement des rencontres sur ce thème et de suivre les évolutions attendues car les enseignements sont riches et nombreux.

V. Validation du mandat du groupe « territorialisation des dépenses de l'État » (Pierre Audibert).

M. Pierre Audibert explique que l'objet de ce groupe de travail n'est pas de réaliser une régionalisation du budget de l'État, mais plus simplement de régionaliser les dépenses qui peuvent l'être. Par ailleurs, il précise que cet exercice ne concerne que les dépenses de l'État au sens strict, concentré ou déconcentré sans tenir compte, par exemple, des dépenses de la Sécurité Sociale.

M. Pierre Audibert indique que l'échelle territoriale retenue est la région, même si quelques incursions sont envisageables au niveau départemental. Il ajoute que le groupe de travail aura en charge de recenser et de satisfaire en priorité les demandes les plus réalisables, en s'appuyant sur les expériences locales au niveau des trésoreries, des préfetures (Sgar). Pour ce faire, il conviendra de mettre en place une méthodologie pour des « domaines prioritaires ».

M. Pierre Audibert informe les membres du Bureau du Cnis que le groupe de travail sera composé de de plusieurs Sgar, d'une Trésorière Payeuse Générale en la personne de Mme Reisman, de représentants de collectivités. L'Association des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF) sont sollicitées. Il ajoute que M. Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances, en assurera la présidence et que M. Guillaume Houriez (DGCP) ainsi que Mme Nancy Viard (Insee) en seront les rapporteurs.

M. Pierre Audibert annonce que la première réunion du groupe de travail a eu lieu le 13 mars 2007, en attendant le début des investigations, une fois la validation du mandat acquise. Il signale que la publication du premier rapport d'étape est prévue pour septembre 2007, avec une publication de la version définitive en juin 2008.

M. Hervé Saint-Sauveur souhaite savoir dans quelle mesure les organismes consulaires sont représentés au sein du groupe de travail. En outre, il s'interroge sur l'utilisation éventuelle d'une nomenclature de type LOLF.

M. Pierre Audibert indique que l'un des objectifs du groupe de travail est précisément de définir la nomenclature sur laquelle il compte s'appuyer. Par ailleurs, il propose de suggérer aux membres du groupe de travail d'accueillir parmi eux un représentant des organismes consulaires.

Le Président estime que bien qu'il appartienne au groupe de travail de définir ses méthodes, il lui sera difficile d'ignorer totalement la nouvelle présentation du budget de l'Etat, liée à la LOLF.

VI. Proposition de rencontres Cnis sur le thème : « quel système d'information statistique pour répondre aux missions sociales des Conseils Généraux ? » (Pierre Audibert)

M. Pierre Audibert signale que cette proposition fait suite à la rencontre organisée à Rennes, en juin 2005, sur le thème de la décentralisation. En effet, à l'issue des débats, le vice-président du Cnis avait souhaité engager une réflexion, en collaboration avec les élus locaux, sur la mise en place d'un nouveau système d'information statistique « partagé », dans le cadre de la décentralisation. Il s'agit donc aujourd'hui d'avancer de façon concrète en produisant un état des lieux des acquis et des perspectives en matière de partage de l'information.

M. Pierre Audibert propose de débiter par un travail avec les départements – qui, de fait, sont au cœur de la politique de décentralisation – sur le thème de l'action sociale. Il annonce avoir d'ores et déjà pris contact avec l'ADF pour définir les modalités d'organisation d'un colloque porté par le Cnis et l'ADF. Il précise que le président du Conseil Général de Loire Atlantique étant un membre du Cnis, il semble opportun d'organiser cette rencontre, de manière décentralisée, à Nantes.

M. Pierre Audibert ajoute que quatre thèmes précis sont pressentis pour être au centre des débats :

- le RMI ;
- la petite enfance ;
- les personnes âgées ;
- les handicaps.

Il s'agira également de produire un état des lieux, au niveau départemental, des systèmes d'information permettant le pilotage des politiques d'action sociale ; tout en définissant des priorités et des axes de travail afin de nourrir la réflexion à moyen terme du Cnis.

M. Pierre Audibert indique que la Drees est favorable à cette initiative et que d'autres organismes devront être contactés parmi lesquels la Cnaf, l'ANPE, etc. En outre, M. Pierre Audibert assure que le Conseil Général de Loire Atlantique est prêt à prendre en charge, avec l'accord de l'ADF, l'organisation matérielle de l'événement. Les dates du 13 et du 14 novembre 2007 étant à l'heure actuelle envisagées, cette rencontre pourrait être l'occasion de réunir quelques 500 participants.

M. Pierre Audibert propose de prendre une décision définitive en avril 2007 et de figer l'organisation de la rencontre en juin 2007 pour commencer à contacter les participants.

M. Yvonick Renard obtient confirmation que plusieurs CRIES sont encore en activité et pourraient être impliqués dans le projet.

Le Président affiche sa préférence pour l'organisation d'une telle rencontre le mercredi 14 novembre 2007.

M. Benoît Robin salue l'initiative d'organiser une rencontre de cette envergure, sur un thème qui suscite à la fois beaucoup d'interrogations et d'attentes. Cela étant, il craint que le grand nombre de participants nuise à la qualité des débats.

M. Pierre Audibert répond qu'à ce stade, il est envisagé de constituer des ateliers thématiques. En outre, il insiste sur la nécessité de mettre en place un comité de pilotage.

Le Président estime qu'il serait souhaitable que des Conseils généraux du Sud et du Nord du pays soient représentés afin de confronter leurs points de vue.

VII. Questions diverses.

Le Président propose de fixer la date de la prochaine réunion du Bureau du Cnis au 21 juin 2007, au matin, pour tenir une réunion avec les présidents de formations ce même jour, en début d'après-midi.

Le Président lève la séance.